

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 138

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association CAFC "La Recampado"- Exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
04 13 31 27 31**

PRESENTATION

Le Centre associatif pour familles en crise, dit CAFC "La Recampado" est une association loi 1901 créée en 1983. Elle est située 6, Allée Estienne d'Orves, 13090 Aix en Provence.

L'association a pour but « d'aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien ».

Le CAFC a développé deux "espaces de rencontre" situés à Aix-en-Provence et Martigues, qui sont des lieux d'accueil offrant à des parents séparés de leur(s) enfant(s) et ne disposant pas d'un droit de visite et d'hébergement, une possibilité de rencontres régulières dans un lieu aménagé à cet effet.

Les équipes Enfance-Famille font appel à ce dispositif notamment quand un enfant est placé en famille d'accueil et qu'il n'est pas opportun que le droit de visite s'exerce au domicile de cette dernière.

Par ailleurs, au sein de ses locaux, le CAFC met en place depuis 2009 un dispositif de visites médiatisées à la demande des services de l'aide sociale à l'enfance.

Ce travail de « médiation familiale » est un processus de construction ou de reconstruction du lien axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit entendu dans sa diversité et dans son évolution.

L'association est conventionnée depuis 2004 avec la Collectivité.

Montants alloués : 2013 : 45 000€ - 2014 : 45 000€ - 2015 : 45 000 €

OBJET DE LA DEMANDE POUR 2016 (dossier APR - 000171)

L'association connaît une augmentation sensible de son activité, notamment en ce qui concerne la fréquentation des espaces de rencontre. En 2015, celle-ci s'est accrue de 14 % par rapport à l'exercice précédent et 1638 rencontres ont été accompagnées par le CAFC sur ses deux lieux d'accueil. Le nombre de situations orientées en visites médiatisées a augmenté sur la même période de 29 % pour concerner 31 situations familiales complexes relevant de l'aide sociale à l'enfance.

L'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 192 978 € et sollicite une participation financière du Département de 50 000 € pour reconduire son activité concernant les espaces de rencontre et les visites médiatisées.

Les autres financements attendus :

- CNAF 54 400 €
- Justice 17 500 €

- Conseil Régional 25 000 €
- CAF 25 000 €
- FIPD 10 000 €
- CPAix 9 000 €

Au titre des compétences obligatoires du Département en matière de protection de l'enfance (visites médiatisées) et de la politique facultative (espace de rencontre), je vous propose d'attribuer à l'association CAFC « La Recampado » une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € qui fera, en cas d'accord, l'objet d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 50 000 € sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65-51-6574	50 000 €

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais très obligée de bien vouloir

- fixer à 50 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association CAFC « La Recampado » au titre de l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL